



Carthago x Quidam de Revel

Contrat de saillie 2017

L'Acheteur : _____

Adresse : _____

Code Postal et Ville : _____

Tél : _____

Mail : _____ @ _____

Conditions de vente

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon Nouma d'Auzay aux conditions suivantes :

- Frais techniques en IAF au Haras de la Fleurière (réglée ce jour par chèque joint au contrat) : 187 Euros T.T.C. (T.V.A. à 10%)
- Frais techniques en IART (réglée ce jour par chèque joint au contrat) : 165 Euros T.T.C. (T.V.A. à 10%) pour 3 envois de semence
- Frais techniques en IAC (réglée ce jour par chèque joint au contrat) : 252 Euros T.T.C. (T.V.A. à 10%)

Solde de saillie (chèque joint au contrat) (réduction pour poulinière titulaire de point(s) PACE) :

- 990 Euros T.T.C. (T.V.A. à 10%) payable à la naissance du poulain viable
- 891 Euros T.T.C. (T.V.A. à 10%) payable à la naissance du poulain viable pour poulinière titulaire d'un point PACE
- 792 Euros T.T.C. (T.V.A. à 10%) payable à la naissance du poulain viable pour poulinière titulaire de deux points PACE
- 693 Euros T.T.C. (T.V.A. à 10%) payable à la naissance du poulain viable pour poulinière titulaire de trois points PACE
- 594 Euros T.T.C. (T.V.A. à 10%) payable à la naissance du poulain viable pour poulinière titulaire de quatre points PACE et plus
- ✓ L'Acheteur s'engage à avertir le Vendeur, par courrier simple à l'automne, du résultat de saillie et de la date prévue de poulinage. Il s'engage ensuite à régler la facture de solde dans les 8 jours suivant le poulinage ou à aviser officiellement le Vendeur si la jument n'a pas donné naissance à un poulain viable.
- ✓ Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.

Conditions d'utilisation

La saillie est réservée pour la jument : _____

N° Sire : _____

Origines : _____

Centre d'insémination choisi : _____

- ✓ L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations. Il passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et, en aucun cas, le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur.
- ✓ Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur.
- ✓ Les doses non utilisées restent la propriété du Vendeur.
- ✓ **La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné des 2 chèques correspondants aux frais techniques et au solde de la saillie.**

**L'Acheteur affirme avoir été informé clairement des conditions du présent contrat.
Il accepte les clauses et reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.**

Fait à : _____ Le _____

Signature de l'Acheteur (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Signature du Vendeur